



Les organisations syndicales du ministère du travail, CGT TEFP, FO TEFP, SNUTEFE FSU, SUD TAS et UNSA ITEFA, ont appris le 12 juillet 2018, par voie de presse, que les crédits d'intervention alloués au ministère seraient réduits de 2,07 milliards d'euros, soit une baisse de 13,5% de son budget. C'est le ministère qui subit la plus forte baisse, désigné, une fois encore, comme ministère « perdant ».

Cette nouvelle saignée budgétaire ne concernerait pas uniquement la réduction du financement des emplois aidés.

Après la baisse des crédits des années précédentes, le gouvernement maintient le cap de la réduction des crédits et de l'austérité. Avec la loi de finances 2018, 219 postes équivalents temps plein ont été supprimés, avec un total d'environ 20% de suppression des effectifs depuis 10 ans.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des Chambres de Commerce et d'Industrie, en date du 10 juillet 2018, Bruno le Maire, Ministre de l'économie et des finances, a enfoncé le clou, en indiquant par ailleurs que le gouvernement allait demander des efforts considérables aux services déconcentrés du ministère du travail, à savoir les Direccte/Direccte, avec un seul objectif : la réduction de la voilure de l'État dans le domaine économique, avec comme but affiché de réduire les dépenses de ce dernier de 400 millions d'euros jusqu'à 2022.

Un pas de plus est franchi. En s'attaquant à ses missions, c'est l'existence même du Ministère du travail qui est menacée. Déjà, les conseils régionaux et les préfetures sont à l'affût du recul sans précédent de l'engagement et du rôle des services du ministère du travail, pour s'accaparer les missions Emploi, Insertion et Développement local, au détriment, bien sûr, d'un traitement cohérent basé sur le lien fondamental Travail-Emploi-Formation.

Les organisations syndicales dénoncent fermement l'annonce de ces choix budgétaires.

Elles s'opposent au plan Action Publique 2022 qui organise « la mise à mort » du statut général des fonctionnaires par la systématisation du recours au contrat et la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires pour atteindre l'objectif de 120 000 suppressions d'emploi dans la fonction publique, sans préjudice des conclusions du groupe d'« experts » qui, selon les fuites parues dans la presse, préconisent le retrait de l'État de nombre de ses missions et le recours à la concurrence, par exemple pour le SPE (Service Public de l'Emploi). Elles demandent à ce qu'aucune baisse de crédit ne soit actée au Projet de Loi de Finances 2019 (PLF), les services et les agents étant au bord de la rupture, aucune suppression supplémentaire de poste ne peut être envisagée.

La plateforme syndicale unitaire de 2017-2018, sur laquelle l'ensemble des organisations syndicales ont appelé à faire grève, reste d'une brûlante actualité : missions, effectifs, organisation.

Les organisations syndicales du ministère du travail demandent à être destinataires, dans les plus brefs délais, de la lettre de cadrage qui a été transmise à Madame la ministre du Travail et de sa « contribution » à la DITP (Direction Interministérielle pour la Transformation Publique).

Nos organisations conviennent de se rencontrer prochainement afin de discuter des initiatives de mobilisation en défense de nos missions et de nos effectifs au sein du ministère du travail.

Paris, le 23 juillet 2018.